

La beatification de Pie IX

Nous extrayons de la "Difesa", l'ancien organe personnel du pape pendant qu'il était patriarche de Venise, les renseignements qui suivent au sujet de la béatification de Pie IX.

Nous n'avons aucune nouvelle directe sur cet événement si important qui, s'il devait se vérifier, remplirait de joie le nombre immense des fidèles admirateurs des vertus et des mérites de Pie IX.

Nous devons cependant constater que depuis longtemps en France et, par la France, dans toutes les parties du monde on a fait une très active propagande en vue d'engager les catholiques à adresser d'ardentes suppliques au Saint-Siège, afin qu'il veuille ouvrir le procès de béatification du grand pontife, qui laissa des souvenirs si puissants dans le XIX^e siècle, qui eut la gloire de proclamer l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge, et qui devint le point de mire des haines révolutionnaires auxquelles il opposa le "non possumus" qui restera glorieusement dans l'histoire.

Le chef de ce mouvement fut et est M. l'abbé Maignen, anciennement domicilié en Belgique et actuellement à Rome.

Par une propagande incessante, à l'aide de conférences, de correspondances et de publications, il a réussi à recueillir des centaines de milliers d'adhésions en France, en Belgique, en Espagne, dans l'Amérique latine et du Nord, accompagnées des vives instances, qui furent

adressées au Souverain-Pontife pour la cause de béatification de Pie IX.

L'action ne se limita point à une simple adhésion à la proposition de l'abbé Maignen ; beaucoup d'évêques et de prélats d'Europe et d'outre-mer s'adressèrent à ce même sujet au Saint-Siège, en affirmant que, parmi les fidèles, il y en avait déjà beaucoup qui avaient une profonde dévotion et un culte personnel pour la mémoire de Pie IX, qu'ils jugent digne d'être classé parmi les saints.

Pour les intentions du Saint-Père Pie X touchant la cause de la béatification de son glorieux prédécesseur, ce serait une indiscrétion de notre part d'en parler, d'autant plus que tout le monde sait, qu'en pareille matière, l'Eglise procède avec une réserve et une circonspection qui ne trouvent aucune comparaison possible dans les choses humaines. Nous ne nous permettrons donc pas de rechercher les motifs pour lesquels le Saint-Siège n'avait pas cru devoir jusqu'ici exaucer les prières d'une si grande partie du monde catholique ; et même au sujet de la nouvelle que la cause de béatification serait commencée, obéissant à cette prudence qui nous est plus nécessaire à nous qu'à d'autres, nous faisons les réserves qui s'imposent, en attendant d'en avoir ou non la confirmation officielle.

Ce que nous pouvons affirmer toutefois, parce que cela répond au sentiment très élevé de Sa Sainteté Pie X et parce que tous le savent, c'est la vénéra-